



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Veillez prendre note que le règlement 091-2023 concernant l'usage de l'eau potable de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska a été adopté à la séance ordinaire du 6 mars 2023. Le règlement 091-2023 est disponible pour consultation au www.saint-christophe-darthabaska.ca.

DONNÉ À SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA, CE 7^e JOUR DU MOIS DE MARS 2023.

**Me Katherine Beaudoin, avocate
Directrice générale et greffière-trésorière**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Beaulac-Garthby, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé le site Internet de la municipalité ce 7 mars 2023 conformément au règlement 079-2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7 mars 2023.

**Me Katherine Beaudoin, Avocate
Directrice générale et greffière-trésorière**